

Philippe Brass,
guide de haute montagne
Le Charmeil
38680 Presles
Tel + fax : 04 76 36 14 03
Portable : 06 81 22 34 48

Conditions d'engagement des Stages collectifs et engagement privatif Montagne et escalade traditionnelle

INSCRIPTION stage ou engagement privatif : validée à réception de la fiche d'inscription et de la première partie du règlement mentionnée sur la fiche (arrhes).

STAGES :

Le nombre de participants : 3 participants maximum suivant la difficulté des courses envisagées (montagne, terrain d'aventure). Pour les stages d'escalade en falaise l'effectif maximum est porté à 5 participants.

Programme : programme des courses établi sur place en fonction du niveau technique réel du groupe, des souhaits personnels et bien-sûr de la météo.

Assurance etc. : chaque participant doit posséder une assurance responsabilité civile + frais de recherche et de sauvetage couvrant la pratique des sports de montagne. Pour les stages à l'étranger chaque participant devra également posséder une assurance rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Durée : c'est la durée fixée au moment de l'inscription. Cette durée n'est pas sécable en cours de stage sauf en cas de force majeure autre que météorologique. Dans ce cas il peut-être effectué une rétrocession au *pro-rata-temporis* des journées de stage non effectués. (toute journée commencée est due en totalité)

Annulation :

1-de la part du guide : si une annulation survient motivée par un cas de force majeure les arrhes sont remboursées en totalité sans aucune autre forme d'indemnisation. Si moins de 21 jours avant le début du stage, l'effectif nécessaire n'est pas atteint le stage peut-être annulé, les arrhes seront remboursées.

2-de la part du participant : en cas d'annulation à moins de 21 jours les arrhes sont conservés.

Météo et conditions de la montagne : en cas de météo défavorable pendant la période du stage, nous essayons avant tout de trouver des objectifs praticables de niveau équivalent dans le secteur géographique où nous sommes, voire dans d'autres massifs nécessitant un déplacement raisonnable. Les conditions météo imposent parfois des modifications du programme initial avec la mise à profit du mauvais temps pour les déplacements ou pour des séquences pédagogiques, manoeuvres de cordes et autre.

ENGAGEMENT PRIVATIF:

Nombre de participants : Une à deux personnes en général pour des escalades ou des courses classiques, selon la difficulté, et le cas échéant, en conformité avec les usages locaux.

Pour les groupes constitués contractant un engagement, le nombre maximum de participants dépendra des objectifs.

Assurance etc. : chaque participant doit posséder une assurance responsabilité civile + frais de recherche et de sauvetage couvrant la pratique des sports de montagne. Pour les stages à l'étranger chaque participant devra également posséder une assurance rapatriement et frais médicaux à l'étranger. (justificatif nécessaire)

Durée : À partir d'une journée et pour la durée de votre choix pour des engagements en France.

Pour les engagements sur des secteurs éloignés la durée minimum est de 3 journées. En déplacement à l'étranger la durée de l'engagement est fixée par avance et n'est pas modifiable, (les transports ne sont pas modifiables le plus souvent.)

Météo et conditions de la montagne : En cas d'engagement pour une course ou une voie précise, si la course projetée n'est pas praticable un report ou une annulation seront décidés le cas échéant par le guide si aucune solution de remplacement n'est envisageable.

Lors d'engagement supérieur à 3 jours et en cours, en cas de météo défavorable pendant la période, nous essayons avant tout de trouver des objectifs praticables de niveau équivalent dans le secteur géographique où nous sommes, voire dans d'autres massifs nécessitant un déplacement raisonnable.

Frais du guide pendant les stages collectifs ou les engagements privés

Les frais d'hébergement et de restauration du guide sont à la charge du ou des participants à la sortie, au stage ou au voyage. Ils seront réglés sur place directement aux refuges, hôtels, gîtes ou restaurants utilisés. Si aucune de ces prestations n'est utilisée en commun et que le guide se charge lui-même de son hébergement il est convenu d'une indemnité forfaitaire, de 25 Euros/jour. Les frais de voiture, en cas de transport nécessaire pendant le déroulement du stage ou la sortie sont à la charge du ou des participants et répartis entre eux. (barème fiscal de l'année en cours selon le véhicule utilisé)